



Recouvrement Dette (sans avertissement au préalable)

Par **eternia**, le **17/06/2013** à **20:42**

Bonjour,

Je viens de recevoir aujourd'hui, une lettre m'avisant que je devais une certaine somme a mon ancienne banque.

Ayant crue avoir fermé le compte a l'époque (Non fermé a ce jours) la banque a transmis cela a un avocat.

Celui-ci m'ordonne un délais de paiement sous 8 jours. N'ayant reçue en 2 an aucun avertissement, appel téléphonique ou autres (mauvaise adresse). J'aimerais savoir si il est possible d'octroyé un délais de paiement supplémentaire (refusé par l'avocat s'occupant du dossier).

Ma question est donc simple, peut-on forcer un délai s supplémentaire si aucun avertissement n'a étai reçue au préalable ? **merci**